



## Compte rendu CHS Du 11 Avril 2014

24, rue François de Sourdis 17° étage, Tour A (porte 1718)  
33060 Bordeaux cedex Cité Administrative – Boîte 85 33090 Bordeaux Cedex  
Tél / fax 05 56 90 76 93 Tél : 05.56.24.81.52 / Fax :

### Ordre du jour de ce CHS 10 points + les questions diverses. Un tel ordre du jour mériterait

***CREDIT POUR LE CHS 2014 : 247.912€ contre 355.792€  
en 2013 déjà en baisse de (6%), cette année cela représente ?%***

bien plus d'une journée pour aborder en profondeur certains sujets. La séance a pris fin à 16h50 en ayant eu

le report de 3 points : **présentation du rapport de la médecine préventive et la présentation du DUERP plus un point sur la commission immobilière du 21 Mars.** Le CHS gagne aussi du temps sur les actions financées par celui-ci car amputé par une commission budgétaire en amont. La Cgt dénonce cette façon de faire car, lors de ces commissions, aucun propos n'est retracé sur un PV concernant la position et le choix de l'OS sur l'acceptation ou le refus d'un dossier présenté. Certes, il est tout à fait possible de revenir sur des dossiers lors du CHS, mais dans ces conditions, à quoi cela sert-il de tenir des commissions budgétaires en amont si c'est pour rediscuter de tel ou tel dossier ? Ce que nous redoutions, nous la Cgt, c'est bien un vote global sur l'ensemble des demandes étudiées lors de ces commissions sans que rien ne soit retracé sur les PV des CHS des points qui émanent des agents ou des Directions.

### **Un point sur les restructurations à la DRFIP.**

Malgré tous les combats menés par la Cgt en 2013 avec les élus de la CUB concernés et qui ont permis de faire stopper ces dossiers, notre Direction a continué à travailler en sous marin afin que ces restructurations voient le jour pour 2015. Le Président du CHS a fait savoir que dans le réaménagement des services sur la Cité, les bureaux pour les SIP, de Talence, Pessac, Villenave étaient déjà prévus. A ce jour, le communal, restera bien avec une gestion séparée sur les trois communes au dire du Président (la Direction). La Cgt a demandé d'être sérieux sur ce dossier (**le Président n'a pas apprécié**), que nous n'étions pas dupes, que nous savions très bien que le communal des deux Trésoreries de Talence et Pessac seraient fusionnés sur Villenave d'ici 1 an ou 2 (**pas tout en même temps pour ne pas réveiller les démons**). En effet, le bâtiment appartient à l'administration contrairement aux deux autres, et le seul but de ces opérations est financier et rien d'autre. **Pour information, le coût des deux loyers s'élève à environ 87.000€ à l'année, chiffre communiqué par les élus lors de nos rencontres en 2013.** Nous avons aussi rappelé, comme nous l'avons déjà fait, que la Direction se soucie peu des difficultés engendrées par ces regroupements : pour les agents pour se rendre sur la Cité chaque jour; pour les contribuables avec des transports en commun très mal desservis, un accueil, déjà pas mal saturé dans certaines périodes. Mais non, ce n'est pas vrai pour notre Direction. Nous leur avons fait savoir qu'ils ne devaient sans doute pas venir aux bonnes périodes. Nous avons aussi soulevé le problème de stationnement déjà existant et va aller en s'empirant avec un sérieux manque de place.

De plus l'arrivée prévue en 2016 de la DDIRECTE de Mériadeck, soit environ 180 personnes et les services de la DISI, où va-t-on mettre tout ce monde ? ! ? La Direction va aller, une fois de plus, rencontrer les

Présentation par M GERME IHS (Inspecteur Hygiène et Sécurité) **de la note d'orientation.**

Cette note rappelle la nécessité de :

1. donner au CHS les informations utiles à l'analyse de la situation des services au regard de la santé de la sécurité et conditions de travail en matière de conformité ; la prévention et les situations d'exposition des risques psychosociaux (RPS)

2. dresser un panorama des principales causes d'accident, quelles qu'elles soient : de service, de missions ou de trajets

3. transmettre les documents dans les temps afin de pouvoir travailler et les étudier. L'IHS fait la proposition que tout document envoyé au delà du temps réglementaire de 15 jours avant la tenue d'un CHS ou d'une commission ne soit pas pris en compte et reporté sur une session suivante.

Que l'envoi soit fait en une seule fois, contrairement à la pratique actuelle. Cette demande rejoint celle des OS depuis fort longtemps.

**La Cgt a demandé que soit envoyé un exemplaire papier en totalité par OS. Cette demande n'a pas été retenue par le Président. Nous avons donc demandé que soit numéroté chaque document correspondant à un point de l'ordre du jour afin de mieux pouvoir se repérer lors de nos éditions.**

*La dotation de crédit alloués aux CHSCT au plan national est de*

*18.500.000M€, ce qui représente une moyenne par agent de 128,38€.*

agents en Trésoreries pour une nouvelle messe et, par la suite, les rencontrera individuellement pour discuter de leur avenir.

### **SIE DE MERIGNAC ET DU BOUSCAT.**

Comme toujours, tout dans la précipitation ! La configuration du bâtiment fait que le SIE du Bouscat est installé au 1<sup>er</sup> étage et le SIE de Mérignac au rez-de-chaussée. Cette disposition impose aux contribuables professionnels du Bouscat de se présenter à l'accueil généraliste et ensuite d'être orienté au SIE du 1<sup>er</sup> étage. Ce dispositif perturbe l'accueil des contribuables particuliers. Après avoir été alertée par les responsables des divers services concernés, la Direction mène une concertation depuis 2013. Par le biais de réunions avec les chefs services, une solution de réaménagement est cherchée pour le bien être des agents et une meilleure orientation des contribuables. Les agents sont informés de chaque projet qui ressort de ces réunions.

### **Un point sur l'installation de la cellule départementale de gestion des Procédures Collectives**

Cette nouvelle cellule sera rattachée au **(PRS Pôle Recouvrement Spécialisé)** Petit rappel de réunions qui ont eu lieu en amont de ce CHS sur ce projet. Un 1<sup>er</sup> CT en date du 11 Mars avait rejeté ce projet en totalité et par l'ensemble des OS. Le 21 mars, une commission immobilière présidée par M JULIEN fait un point d'information sur l'installation et la création de cette nouvelle cellule fonctionnellement rattachée au PRS. Cette mise en place fera l'objet d'un examen en C.T.L. Sur le plan immobilier, l'installation à l'étage inférieur à celui où est installé le PRS avec une communication entre les deux étages et les deux services par un escalier intérieur recueille l'assentiment des agents de cette cellule et du responsable du P.R.S. Le 25 Mars la Direction diffusait une note officialisant la mise en place de cette cellule départementale avant même que soit reconvoqué un autre CTL sur ce point. Le Président lors de ce CHS a fait une fois de plus un point sur cette création : elle sera constituée de 5 agents, 1 agent pris par SIE, qui partira avec ses dossiers en cours. En 2015, sera réexaminé le besoin ou non de revoir le nombre d'effectif en fonction du volume du stock restant à transférer. Notre rôle en tant qu'organisation syndicale est de défendre vos intérêts dans tous les domaines. Vous devez savoir aussi, que les règles en matière de restructuration quelles qu'elles soient et surtout, dès l'instant où elles touchent nos conditions de travail et de bien être doivent avoir l'aval du CHS et CTL. On s'aperçoit que les Directions des Finances font tout pour ne mettre que des points d'informations dans l'ordre jour que ce soit, en CHS ou en CT sans réellement aller en profondeur dans les dossiers. De ce fait, ça permet à nos Directions de dire à l'une ou l'autre instance que ce dossier a bien été présenté.

### **Point d'actualité sur les restructurations aux douanes :**

Le représentant de la direction interrégionale des douanes, M.Richard, nous présente l'évolution des effectifs pour 2014 au sein de la direction de Bordeaux avec notamment la disparition d'un poste à la recette locale de Bergerac et au centre de viticulture de Bordeaux.

Les représentants de la CGT ont dénoncé la non-sincérité des chiffres annoncés par la direction des douanes concernant les effectifs.

En effet, la notion d'effectifs de référence qui sert pour déterminer d'une année sur l'autre les évolutions en terme d'emplois et les cibles à atteindre en la matière n'est pas fiable.

Pour certains services, bien que l'effectif de référence soit constant par rapport à 2013, on se rend compte que les agents qui partent à la retraite ne sont pas remplacés ce qui n'est pas sans effet pour les conditions de travail des agents qui demeurent en poste à qui l'on demande de toujours faire plus avec moins de moyens: un bel exemple d'opacité technocratique.

Sur les suppressions de postes, la direction démantèle consciencieusement les services par petites touches au détriment du service rendu aux usagers et des contrôles.

Les agents se voient brutalement dépossédés de leur mission et contraints de se repositionner sans aucune formation et sans consultation du CHS-CT, la direction considérant qu'il ne s'agit pas de projets significatifs.

Ce raisonnement est fallacieux puisque, rappelons-le, l'introduction de nouvelles technologies (multiplication de nouvelles applications qui déportent le travail vers les usagers) qui justifie, pour la direction, les suppressions d'emploi dans la filière viti-vinicole, rend obligatoire la consultation des CHS-CT (article 57 du décret 82-453).

Cependant, même lorsque il s'agit de projets importants comme la ré-ingénierie de la cellule informatique, la centralisation de la gestion des tabacs, l'installation du centre de service partagé des ressources humaines à Bordeaux

dénommé CSRH ou encore la création d'un centre opérationnel expérimental (CODEX), la direction des douanes se contente d'une simple information du CHS-CT a posteriori.

Pour tous ces projets, le CHS-CT de la GIRONDE est mis systématiquement devant le fait accompli, une fois que les décisions sont prises, les agents mutés et transférés et les locaux désignés alors que la consultation de cette instance et des préventeurs est censée être réalisée le plus en amont possible.

Dans ces conditions, quelle utilité peuvent avoir les représentants des personnels à part servir d'alibi à la direction qui revendique un dialogue social de qualité alors qu'elle bafoue systématiquement le rôle des CHS-CT dans le cadre des projets de réorganisation.

Exemple concret le CSRH. Alors que ce service qui emploiera 86 agents devait s'installer uniquement sur le site de l'hôtel des douanes, le directeur se rend compte que la place manque et que les locaux ne sont pas adaptés pour recevoir des archives (il est temps de s'en rendre compte alors que tous les agents sont affectés !).

Résultats des courses, la direction est contrainte à des prises à bail supplémentaires rue Bourbon à Bordeaux et au Bouscat.

Pour ce dernier local, aucun document ne nous a été présenté préalablement au CHS-CT, son existence nous est révélée en séance par M.Richard.

Il s'agira d'un site de 400 m2 divisé en bureaux et base-vie (on attend toujours le rapport de visite de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail-SSST) et des vacations seront organisées pour la gestion et la consultation des archives dans l'improvisation la plus totale.

Comme toujours, ce sera aux agents aux agents de s'adapter à des conditions de travail qui restent à définir.

A signaler que, concernant le projet de la centralisation de la gestion des tabacs de la Gironde sur un site unique, la CGT a sollicité un vote du CHS-CT comme cela devrait normalement se produire si une réelle consultation avait eu lieu et de façon à montrer notre opposition à ce projet aux contours mal définis notamment en terme de contrôles et de déplacements.

La CGT a été la seule organisation à se prononcer et avoir souhaité le faire sur ce projet (Vote Contre de nos représentants).

Dans ce contexte, de quels moyens disposons-nous pour faire respecter le rôle du CHS-CT ?

Un recours devant le tribunal administratif est possible : c'est le choix qu'a fait le SNAD CGT pour les recettes locales de Castillon et Cadillac et de la brigade du Verdon dont les fermetures ont été mis à l'ordre du comité technique du 18 février dernier alors qu'aucun avis n'avait été rendu en CHS-CT.

#### Point sur l'étude ergonomique menée dans le cadre de l'installation du CSRH :

Le principe de cette étude, co-financée à hauteur de 10 000 euros par le CHS-CT 33, a été voté à l'unanimité lors de la séance du 12 décembre dernier.

Nous avons rappelé au Président que les représentants des personnels avaient conditionné leur vote en faveur de cette étude **à une prise en compte spécifique et concomitante des préoccupations des agents de la direction qui ont dû déménager du fait de l'arrivée de ce nouveau service.** C'est l'ergonome du ministère Mme Gervais qui devrait s'occuper de cette partie de l'étude.

Concernant l'étude proprement dite, le prestataire, la société INDIGO, a souhaité préalablement rencontré les OS ; cette rencontre aura lieu le 24 avril prochain.

Les réunions du comité de suivi qui associera les représentants des personnels en CHS-CT, les médecins de prévention et l'ISST, aura lieu le 7 mai et le 4 juin prochain.

#### Information sur la démarche bien-être au travail :

La direction interrégionale des douanes de Bordeaux a été choisie comme direction expérimentatrice dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux.

L'objectif annoncé est louable puisqu'il s'agit d'améliorer la qualité de vie au travail des agents.

Ces travaux sont conduits au niveau central par le bureau A3, au sein d'un comité de pilotage (COPIL) associant les représentants des personnels.

Au niveau local, un questionnaire garantissant l'anonymat va être adressé à tous les agents de la direction de façon à cibler trois services (un par direction régionale).

Sur cette base, la direction établira un pré-diagnostic des RPS en associant les médecins de prévention puis un psychologue externe exploitera les résultats des questionnaires.

Le plan d'actions visant à la mise en place de mesure de prévention sera défini par le COPIL.

La CGT a fait part de sa perplexité de voir la Direction des douanes aux manettes de cette étude alors que pour garantir neutralité et indépendance, il aurait fallu une expertise externe, dans un contexte de réorganisation à marche forcée qui voit ce type de risques exploser.

Nous avons aussi dénoncé le comportement de la Direction Générale qui joue le rôle de pompier pyromane.

En effet, le Bureau Information et Communication de la DG a plongé des milliers de collègues dans l'angoisse du lendemain en diffusant, en début d'année, un kit communication qui annonce la disparition de quantités de services dans le cadre du Plan Stratégique Douanier 2018.

Cette même direction vient, dans un second temps, conduire une étude pour panser les plaies qu'elle a occasionnées.

#### Suites de la visite du centre de viticulture de Blaye :

Après des années d'atermolements, les travaux avancent pour réhabiliter le site grâce au CHS-CT 33 qui joue son rôle d'aiguillon.

Certains problèmes comme l'éradication des racines qui endommagent les canalisations ou la rénovation électrique nécessitent encore toute notre attention.

#### **Questions diverses :**

- **Déménagement du SIP de Bordeaux Centre.** Nous avons fait savoir qu'il est dommage de constater que le réaménagement du SIP de Bdx centre ne s'est pas passé dans les meilleures conditions. Les collègues ont bénéficié du vendredi après midi afin que le déménagement se fasse durant le week-end. Les collègues ont subi tout au long du lundi des va et vient des déménageurs. Dommage de voir des armoires obstruer les trois quart d'une grande ouverture, de voir des armoires derrière les bureaux des agents qui, lorsque l'agent est sur sa chaise ne permettent pas à un collègue d'aller chercher un dossier, de voir déjà des dégradations par le déménagement, sol et mur, même si elles sont minimes.

- **Problème du dégagement de caisse.** Nous avons interpellé le Président du CHS, comme la Cgt l'a déjà fait lors d'audiences auprès de la Direction à plusieurs reprises sur le problème du dégagement de caisse en Trésorerie afin d'éviter des agressions comme cela s'est passé récemment dans un autre département. Comme d'habitude, pour la Cgt aucune réponse satisfaisante de la part de la Direction. Nous avons fait remarquer qu'il y a la possibilité de transport par valise sécurisée. Pour la Direction, la solution se trouve dans le nouveau plafonnement des paiements en numéraire à 300€. Selon la Direction, cette limitation va réduire le nombre de dégagement de caisse et donc réduire le nombre de risque d'agressions. Nous ne pouvons qu'encourager les agents de refuser de faire ce travail eux-mêmes. Seul leur supérieur doit en prendre la responsabilité.

**Une enveloppe de 5000€ à été adopté et voté par l'ensemble des OS et révisable pour tout achat de matériels ergonomique, comme des souris, des reposes poignées et des sièges dans le cas d'urgence. Ces achats seront communiqués aux OS par la suite.**



## Déclaration des représentants CGT au CHS-CT 33 CGT FINANCES PUBLIQUES DE LA GIRONDE SNAD CGT Section de Bordeaux



Bordeaux, le 11 Avril 2014

Monsieur le Président,

Les représentants CGT au CHS-CT de la Gironde souhaitent dénoncer aujourd'hui plusieurs pratiques qui portent atteinte au bon fonctionnement de cette instance et qui contreviennent, pour certaines, au règlement intérieur voire au rôle de consultation que devrait avoir le comité en ce qui concerne les projets de réorganisation.

Concernant, tout d'abord, l'envoi des documents, la CGT exige que soit envoyé un jeu papier par organisation syndicale et que s'agissant des envois dématérialisés, ils soient adressés via un lien ouvrable directement sur le poste de travail du représentant des personnels sans installation préalable d'une application particulière.

Concernant les groupes de travail dénommés commission budgétaire ou immobilière, nous rappelons, que conformément à l'article 26 des CHS-CT, et comme cela avait déjà été rappelé lors de la séance de septembre 2013, les débats ne doivent pas donner lieu à vote sans faire l'objet d'un relevé de conclusions qui permette à chaque organisation syndicale de reprendre la main, en CHS-CT, sur un projet qui n'aurait pas été retenu lors de la commission.

En l'espèce, nous constatons que ce document a été communiqué très tardivement aux représentants des personnels.

Nous rappelons également que les commissions émettent une proposition qui ne lie pas le CHS-CT et que leur rôle se limite à un travail de préparation en vue du comité sans se substituer à cette instance au niveau décisionnel.

Concernant les convocations pour les groupes de travail y compris ceux organisés au sein d'une seule direction, nous insistons pour que les représentants des personnels soient destinataires d'une convocation en bonne et due forme envoyée suffisamment à l'avance et dès que la date est arrêtée, avec information systématique des chefs de service.

Cela devra être notamment le cas pour les réunions organisées dans le cadre de l'étude ergonomique relative au CSRH des douanes.

D'autre part, nous déplorons l'envoi tardif des DUERP des directions au détriment de l'information du CHS-CT sur un sujet aussi important ainsi que l'absence totale de documents pour le point ayant trait à la départementalisation des procédures collectives.

Concernant l'ordre du jour du présent comité et plus particulièrement les projets de réorganisation proposés, qu'ils soient douaniers ou finances publiques, nous constatons que leur présentation ne permet pas de savoir si un vote va être sollicité en séance.

S'agissant de l'expérimentation CODEX qui met en œuvre des nouvelles technologies susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents, la simple information du CHS-CT n'est pas suffisante. Nous exigeons ce qui est prévu par les textes c'est à dire une véritable consultation du CHS-CT qui nous permette d'amender le projet si besoin et d'émettre un avis en pleine connaissance de cause. C'est à ce titre que nous vous demandons communication des rapports du médecin de prévention et de l'ISSST suite à la visite du 12 mars dernier.

De la même façon, nous déplorons que la ré-ingénierie de la cellule TSI de Bordeaux fasse seulement l'objet d'une allusion à la création d'un poste d'informaticien alors que les difficultés rencontrées par les agents suite à la multiplication des applications informatiques méritent un examen attentif par le CHS-CT : est-ce que la création de ce poste pris sur les effectifs existant suffira à remédier aux dysfonctionnements et aux lacunes en la matière qui sont des facteurs de souffrance pour les utilisateurs?

Permettez-nous d'en douter tant ces applications se sont multipliées depuis une dizaine d'années dans un contexte de suppressions d'emplois qu'elles ont souvent servi à justifier.

Autre motif d'inquiétude, le CSRH douanier qui continue de s'étendre dans la plus grande opacité au gré des contraintes découvertes par la direction de Bordeaux.

Que dire du projet de réorganisation du secteur des tabacs, projet à géométrie variable dont les contours ont concerné tour à tour la Dordogne et la Gironde puis uniquement la Gironde avec un passage en comité technique le 18 février dernier alors que l'avis en CHS-CT n'était pas donné bien que cela n'eût posé aucune difficulté si la direction des douanes l'avait sollicité dans les formes.

Mais le pompon en la matière revient aux restructurations menées au sein de la DGFIP et à la départementalisation des procédures collectives qui fait l'objet d'un seul point d'actualité alors que le comité technique présentant cette question à l'ordre du jour a déjà eu lieu.

Sur la façon de conduire les réorganisations on peut au moins dire que la DGFIP et la Douane ont la même conception des instances consultatives et des nouvelles prérogatives des CHS-CT, pas sûr que ce soit une bonne nouvelle pour les personnels !

### **Les Représentants du personnel CGT au CHS-CT**

Arnaud CHASSAING / Stéphane JOLY (DGFIP)

Frédéric MANCINI / Pascal CABIANCA (DOUANE)

Christophe LARROUDE Expert (DOUANE)